



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## exécution du budget

Question écrite n° 28294

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif aux « résultats et la gestion budgétaire de l'État ». La Cour des comptes préconise « d'améliorer les conditions de budgétisation des dispositifs de type « guichet », notamment l'allocation de solidarité spécifique ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement accorde bien entendu une très grande vigilance aux hypothèses de la construction budgétaire initiale, en particulier pour des dépenses de guichet telles que l'allocation de solidarité spécifique. Si des ouvertures de crédits d'intervention peuvent apparaître en cours de gestion au profit de ces dispositifs, elles résultent principalement de décalages constatés entre la réalité de la dépense et les hypothèses retenues dans la loi de finances initiale : ainsi, la dégradation du contexte économique en 2011 et 2012 a contribué à accroître de façon plus importante que prévue les bénéficiaires de certaines allocations sociales. Le Gouvernement a procédé en 2013 à un effort important de réévaluation de plusieurs missions ayant fait l'objet d'ouvertures de crédits en cours de gestion 2012.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28294

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Budget

**Ministère attributaire :** Budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2013](#), page 5674

**Réponse publiée au JO le :** [18 mars 2014](#), page 2606